



VILLE DE MONT DE MARSAN	DECISION DU MAIRE N°2022/10-0194
SERVICE EMETTEUR Musée Despiau-Wlérick	OBJET : Demande d'une subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en conservation préventive dans le cadre du déménagement des collections du Musée Despiau-Wlérick. <hr/> Nomenclature Acte : 7.5.4 - Autres

Le Maire de la Ville de Mont de Marsan,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations dont le Conseil Municipal peut charger le Maire pour la durée de son mandat,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu la loi n°2002-5 en date du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu le décret d'application n°2002-852 en date du 2 mai 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019120337 en date du 16 décembre 2019 approuvant le projet scientifique et culturel du musée Despiau-Wlérick,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020050090 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Musée Despiau-Wlérick à Mont de Marsan s'est engagé dans un important chantier de rénovation et de réhabilitation de ses bâtiments,

Considérant, dans le cadre de ces travaux, que le Musée s'est engagé dans un chantier de déménagement de ses collections qui permettra de conserver les œuvres de ses collections dans une réserve provisoire pendant toute la durée des travaux,

Considérant, au vu de l'importance des collections du Musée, labellisé Musée de France, et des prescriptions du Service des Musées de France, qu'il est nécessaire de recourir à une société spécialisée dans la manutention et l'emballage des œuvres d'art pour le déménagement de ses collections et à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en conservation préventive pour assister l'équipe du Musée dans ces opérations,

Considérant que la DRAC Nouvelle Aquitaine, partenaire clef du projet de développement du Musée Despiau-Wlérick, en particulier pour son chantier des collections, propose une subvention de 40 000 € pour soutenir cette prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,



EXPOSE QUE :

Ce chantier sera mis en place dans le cadre de procédures de Marchés Publics de Services pour une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en conservation préventive et une prestation de fabrication de caisserie et de manutention et transport des collections de sculptures du musée vers ses réserves provisoires.

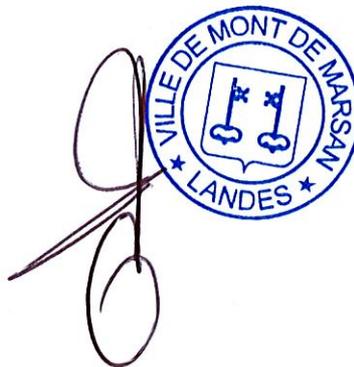
Le budget prévisionnel total pour ces deux opérations est de 270 000 euros, dont 40 000 euros pour le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en conservation préventive.

DÉCIDE :

De solliciter la demande d'une subvention de 40 000 euros auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine pour financer la prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en Conservation Préventive.

Fait à Mont de Marsan, le 10 octobre 2022.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan



La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).